



COMPTÉ ADMINISTRATIF GÉNÉRAL 2020				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat antérieur reporté		198 681.10	32 526.19	
Opérations 2020	97 168.95	156 048.58	112 186.14	87 814.09
<b>TOTAUX</b>	<b>97 168.95</b>	<b>354 729.68</b>	<b>144 712.33</b>	<b>87 814.09</b>
		<b>257 560.73</b>	<b>-56 898.24</b>	
<b>Excédent au 31/12/2020</b>		<b>200 662.49 €</b>		

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2020.

### COMPTÉ DE GESTION 2020 – BUDGET GÉNÉRAL :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Général émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Général en 2020.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET GÉNÉRAL :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 257 560.73 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 879.63 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	198 681.10 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>257 560.73 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-56 898.24 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -56 898.24 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 257 560.73 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	56 898.24 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	200 662.49 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

## **BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GENERAL :**

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Général 2021 tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>BUDGET PRIMITIF GENERAL 2021</b>				
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat 2020 reporté		<b>200 662.49</b>	<b>56 898.24</b>	
1068 Excédent de fonctionnement				<b>56 898.24</b>
Opérations 2021	175 472.00	169 640.00	79 614.00	79 614.00
<b>TOTAUX</b>	<b>175 472.00</b>	<b>370 302.49</b>	<b>136 512.24</b>	<b>136 512.24</b>
	<b>194 830.49</b>		<b>0.00</b>	
<b>Solde au 31/12/2021</b>		<b>194 830.49</b>		

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET EAU :**

Le Maire donne la présidence à Mr CARTIER Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget Eau et l'approuve à 10 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2020</b>				
	<b>EXPLOITATION</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat antérieur reporté	-	<b>33 410.13</b>		<b>14 119.53</b>
Opérations 2020	30 524.25	26 996.11	20 545.39	15 986.26
<b>TOTAUX</b>	<b>30 524.25</b>	<b>60 406.24</b>	<b>20 545.39</b>	<b>30 105.79</b>
	<b>29 881.99</b>		<b>9 560.40</b>	
<b>Excédent au 31/12/2020</b>		<b>39 442.39</b>		

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2020.

## **COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET EAU :**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Eau émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Eau en 2020.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

## **BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET EAU :**

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Eau 2021 tel qu'il est présenté ci-dessous :

<b>BUDGET PRIMITIF EAU 2021</b>				
	<b>EXPLOITATION</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat 2020 reporté		<b>29 881.99</b>		<b>9 560.40</b>
Opérations 2021	73 500.00	45 487.00	54 987.00	47 600.00
<b>TOTAUX</b>	<b>73 500.00</b>	<b>75 368.99</b>	<b>54 987.00</b>	<b>57 160.40</b>
	<b>1 868.99</b>		<b>2 173.40</b>	
<b>Solde au 31/12/2021</b>		<b>4 042.39</b>		

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

**ACHAT DE TERRAINS – SUCCESSION DE Mr GELIN Pascal :**

Mr le Maire expose au Conseil municipal, que suite au décès de Mr GELIN Pascal, on a proposé à la commune les parcelles AC 140, AC 143, AC 145 au prix symbolique de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'acquisition de ces trois parcelles d'une superficie totale 946 m<sup>2</sup>.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et donne pouvoir au Maire ou au 1<sup>er</sup> adjoint pour signer les actes correspondants

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Francis TROUILLOT